



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le règlement numéro # 233-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble »

QU'un avis de motion ainsi que le premier projet du présent règlement ont été donné en date du 6 mars 2023.

QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 29 mars 2023;

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 20 juillet 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 21 juillet 2023.

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 284 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 21 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juillet 2023

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière